



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA VIENNE  
COMMUNE D'AVANTON

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'AVANTON

L'an deux mil huit, le 18 décembre, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué le 12 décembre 2008, s'est réuni au nombre inscrit par la loi à la cantine scolaire sous la présidence de Madame BARRIQUAULT, Maire.

**Présents :** MMES GRIMAUULT Laurence, HERAUD Jocelyne, MEUNIER Lydia, POUSSARD Anne-Marie  
MM.ALLAIN Christian, BANNIER Philippe, BERTHELOT Jérôme, BIGET François, BRUNET Pascal, CHARRIEAU Grégory, CZORNYJ Michel, FREDET Jean-Rémy, MOMBLET Bruno PELLETIER Patrick, PROUST Eric, RIVAULT Eric, ROCHE Laurent

Nombres de membres

Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération
19		

**Absent excusé :** RICHARD Michel (Pouvoir à Mme BARRIQUAULT)

Date de la convocation

12.12.2008

Anne-Marie POUSSARD et Jean-Rémy FREDET sont nommés secrétaires de séance.

Date d'affichage

12.12.2008

Objet de la délibération

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement aucune procédure réglementaire en dehors du respect du PLU n'existe sur la commune pour édifier des clôtures. Or, plusieurs difficultés sont apparues, notamment lorsque les propriétaires sont frappés d'alignement.

N° 127 / 2008

Aussi, Madame le Maire propose t-elle d'instaurer la déclaration préalable à l'édification d'une clôture, à compter du 01 janvier 2009.

**Instauration de la déclaration  
Préalable à l'édification  
d'une clôture**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide qu'à compter du 01/01/2009 les clôtures édifiées sur le territoire de la commune seront soumises à déclaration préalable, mais que cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole.

Acte rendu exécutoire  
Après le dépôt en Préfecture  
le 30 DEC. 2008  
Et publication ou notification  
du

- 5 JAN. 2009



Le 18 décembre 2008  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,



N. BARRIQUAULT

